



NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15



Portepièrs : 18



Gendarmerie : 17

N° valable en Europe : 112

Mairie : 04 92 83 18 00

Hôpital : 04 92 30 15 15

Ambulance : 04 92 83 01 01



EN SAVOIR PLUS...

Mairie d'Allos

Le Village

04 260 Allos

Tel: 04 92 83 18 00

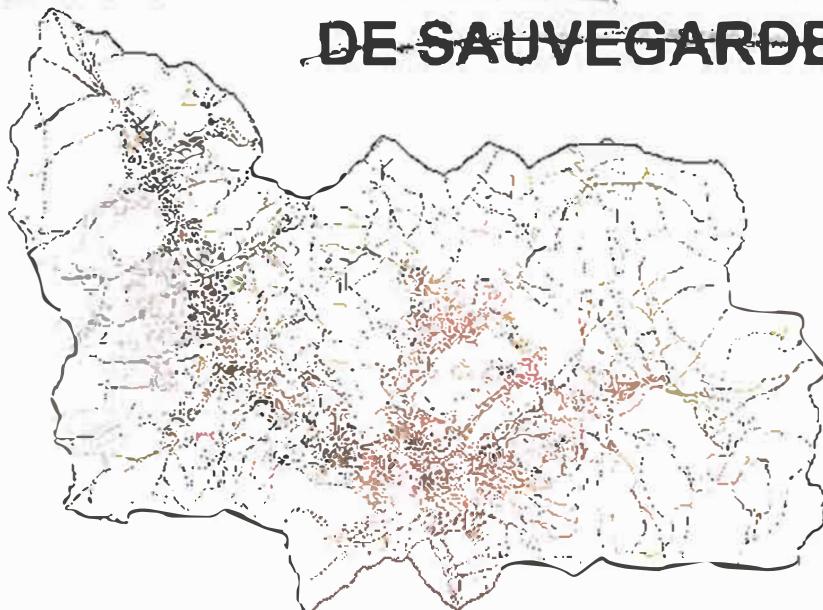
E-mail

accueil@mairie-allos.com

www.pmtt.net
www.pcaetecologie.gouv.fr
[www.alpes-cs-haute-provence.pref.gouv.fr](http://alpes-cs-haute-provence.pref.gouv.fr)



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



COMMUNE D'ALLOS

Que faire face aux risques majeurs ?



Rupture
de barrage



Feux
de forêt



Avalanche



Séisme



Mouvement
de terrain



Inondation

Le Risque Majeur :

L'alerte :

Définition :

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

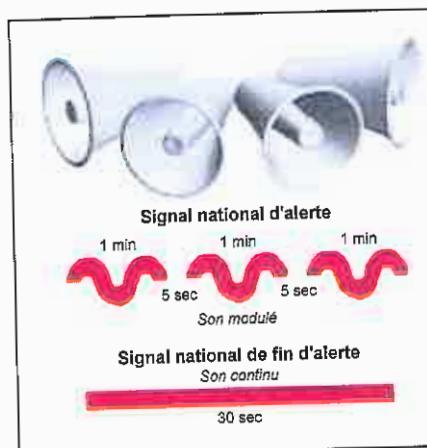
Les moyens d'alerte :

Vous pouvez être alerté soit par :

- la sirène
- le réseau de Haut-parleurs
- le porte à porte

En cas d'alerte, une sirène émet un son montant et descendant de trois fois une minute, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes.

La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un son continu de 30 secondes.



(Source : DGRM 04. Juillet 2005)

Haroun TAZIEFF :

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre".

Le Plan Communal de Sauvegarde :

Face aux risques majeurs, la commune d'Allos a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cadre juridique :

La loi 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile fixe le champ d'action du Plan Communal de Sauvegarde. L'article 13 de cette loi souligne que :

"Le Plan Communal de Sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

- Il détermine, en fonction des risques connus les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.
- Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.
- Il recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.
- Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.
- Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14.
- Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI)."



Chutes de bloc à Senez (04/12/1998).



Feu de forêt à Espanon (17/07/2003).

"L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à n'importe quel évènement et éviter ainsi de basculer dans une crise."

Le Risque Rupture de barrage :

Définition :

Un barrage est un ouvrage artificiel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel.

Si la hauteur de l'ouvrage est supérieure ou égale à 20 m et si la retenue d'eau est supérieure à 15 millions de m³, on parle de "grand barrage".

La retenue de la Tardée est située en amont de la station de La Foux d'Allos en rive droite du Verdon.

La retenue, d'une capacité de 38 920 m³ pour une superficie de 8 500 m² est contenue par une digue en terre de 250 m de long et au maximum de 16 m de haut.

Les consignes à suivre :

Avant : Connaitre les lieux d'accueil de la population
Connaitre le signal d'alerte

Pendant : Reconnaître le signal d'alerte. Il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 min, avec des émissions de 2 s, séparées d'interruptions de 3 s.
Gagner le plus rapidement possible les points de regroupements cités ci-dessous.

Après : Suivre les consignes données par les autorités

Le risque rupture de barrage concerne uniquement la Foux d'Allos.

EN CAS D'ALERTE : Points de regroupement et Points Infos.
Salle polyvalente (ludothèque)
Office du tourisme
Salle Mairie annexe



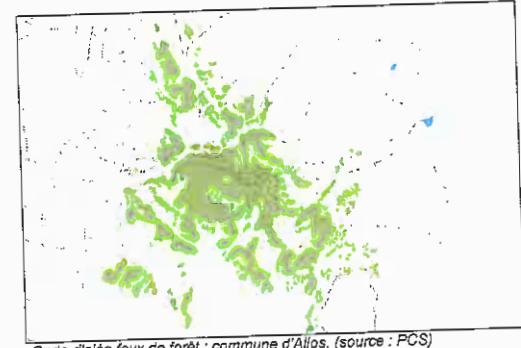
Le Risque Feux de forêt :

Définition :

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

Pour se déclencher et progresser un feu a besoin de trois conditions simultanées :

- un combustible
- un comburant (oxygène)
- une source d'activation



Carte d'alerte feux de forêt : commune d'Allos. (source : PCS)

Les consignes à suivre :

Avant : Se renseigner sur l'exposition aux risques de son domicile.
Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
Débroussailler autour de la maison.

Pendant : Si l'on est témoin d'un départ de feu

- informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- si possible attaquer le feu
- dans la nature s'éloigner dos au vent.

Si l'on est surpris par le front de feu :

- respirer à travers un linge humide
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...)
- en voiture ne pas sortir.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres.
- occulter les aérations avec des linges humides
- rentrer les tuyaux d'arrosage.

Après : Eteindre les foyers résiduels.

EN CAS D'ALERTE : Points de regroupement et Points Infos.
ALLOS : Place du pré de foire
LE SEIGNUS : En face des remontées mécaniques
LA FOUX D'ALLOS : En face de l'Office du tourisme

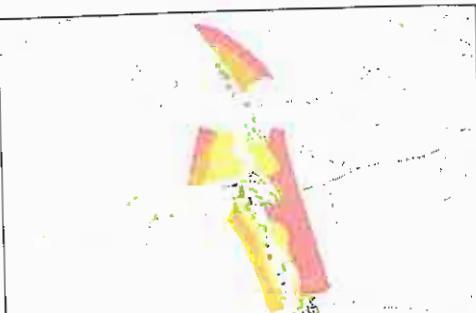
Le Risque Avalanche :

Définition :

Une avalanche est une "masse de neige qui se détache et dévale le versant d'une montagne".

On peut aussi décrire le phénomène comme une rupture d'équilibre dans le manteau neigeux, entraînant le glissement à une certaine vitesse d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente, sous l'effet de son propre poids.

Schématiquement, on peut considérer le manteau neigeux comme un corps en équilibre sur un plan incliné.



Carte d'aléa avalanche : La Foux d'Allos. (source : PCS)

Les consignes à suivre :

Avant : Adapter l'implantation et les constructions au phénomène avalancheux.
Se renseigner sur l'exposition aux risques de son domicile.



Pendant : Tenter de fuir latéralement.
Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir ses poumons de neige.
Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté.
Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation.

Après : Ne pas s'essouffler en criant, pour tenter de se faire entendre émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet).
Faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche s'arrête.
Au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergique, puis ne plus bouger pour économiser l'air.

EN CAS D'ALERTE : Points de regroupement et Points Infos.

ALLOS : Place du pré de foire

LE SEIGNUS : En face des remontées mécaniques

LA FOUX D'ALLOS : En face de l'Office du tourisme

Le Risque Séisme:

Définition :

Un tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface. Des vibrations sont transmises du sol aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Echelle MSK	
Degrés	Dégâts observés
1	Seuls les sismographes très sensibles enregistrent les vibrations.
2	Secousses à peine perceptibles; quelques personnes au repos ressentent le séisme.
3	Vibrations comparables à celles provoquées par le passage d'un petit camion.
4	Vibrations comparables à celles provoquées par le passage d'un gros camion.
5	Séisme ressenti en plein air. Les dormeurs se réveillent. Les meubles sont déplacés.
6	Quelques lésardes apparaissent dans les édifices.
7	Les cheminées des maisons tombent.
8	Les maisons s'écroulent. Les canalisations souterraines sont cassées.
9	Destruction des ponts et des digues. Les rails de chemin de fer sont tordus.
10	Les constructions les plus solides sont détruites. Grands éboulements
11	Les villes sont rasées. Bouleversements importants de la topographie.
12	

Les consignes à suivre :

Avant : Se renseigner sur l'exposition aux risques de son domicile.
Privilégier la construction paroissiale.
Aménager son habitation (fixer les meubles aux murs, éviter d'installer des objets lourds en hauteur).

Pendant : A l'intérieur, s'abriter près d'un mur ou sous des meubles solides et s'éloigner des fenêtres et objets lourds.
A l'extérieur, s'éloigner des bâtiments, ouvrages d'art et lignes électriques qui pourraient s'effondrer.
En voiture s'éloigner et ne pas sortir du véhicule avant la fin des secousses.

Après : Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments et s'éloigner de tout ce qui pourrait s'effondrer.
Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

EN CAS D'ALERTE : Points de regroupement et Points Infos.

ALLOS : Place du pré de foire

LE SEIGNUS : En face des remontées mécaniques

LA FOUX D'ALLOS : En face de l'Office du tourisme

Le Risque Mouvement de terrain :

Définition :

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisé par l'action de l'eau ou de l'homme.

La commune d'Allos est concernée par des phénomènes de types: Chutes de pierres / Glissements de terrain / Coulées de boues.



Carte d'aléa mouvement de terrain : Allos. (source : PCS)

Les consignes à suivre :

Avant : Se renseigner sur l'exposition aux risques de son domicile.

Pendant : Tenter de fuire latéralement et gagner les hauteurs
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
Ne pas s'aventurer à proximité d'une coulée de boue et a fortiori sur une coulée de boue

Après : Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
Contourner les coulées de boue

EN CAS D'ALERTE : Points de regroupement et Points Infos.

ALLOS : Place du pré de foire

LE SEIGNUS : En face des remontées mécaniques

LA FOUX D'ALLOS : En face de l'Office du tourisme



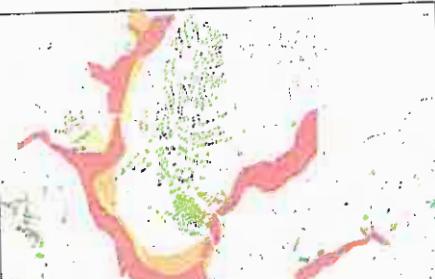
Le Risque Inondation : Crue torrentielle.

Définition :

La crue torrentielle se forme par enrichissement du débit d'un torrent en matériaux solides qui accroissent très fortement son pouvoir érosif.

L'enrichissement en matériaux peut provenir de l'arrachement des berges dû au débit anormal du cours d'eau ou à un ruissellement important sur le bassin versant amenant une importante charge solide.

Le volume des matériaux transportés au cours d'une seule crue peut être considérable.



Carte d'aléa inondation : Allos. (source : PCS)

Les consignes à suivre :

Avant : S'informer de la situation météorologique.
Se renseigner sur l'exposition aux risques de son domicile.

Pendant : Suivre les consignes des autorités.
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité.
Couper l'électricité et le gaz.
Monter à l'étage.
S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie.
Libérer les lignes téléphoniques.

Après : Aérer et désinfecter à l'eau de javel les pièces.
Chauder dès que possible.
Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

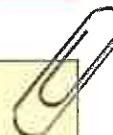
EN CAS D'ALERTE : Points de regroupement et Points Infos.

ALLOS : Place du pré de foire

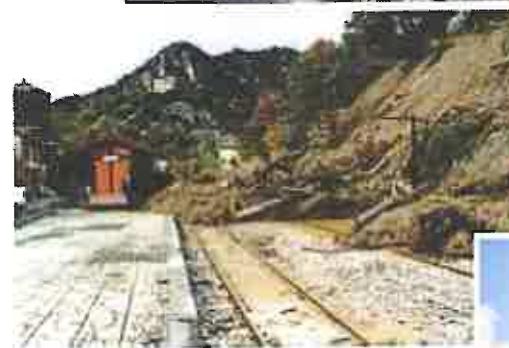
LE SEIGNUS : En face des remontées mécaniques

LA FOUX D'ALLOS : En face de l'Office du tourisme

Notes



Avalanche de l'Apet à Aixois (05). (Source : DDRM 04, Juillet 2005)



Coulée de boue à Annot en 1994. (Source : DDRM 04, Juillet 2005)



Incendie à Forcalquier en 1998.
Source : DDRM 04, Juillet 2005



Crue du Verdon en 1994. RD 908 Coupé. (Source : Dossier de la Gendarmerie (Plan Orsec))